



PRÉFET DE LA LOIRE

Direction départementale de la
protection des populations

ARRÊTÉ N° 230-DDPP-19
portant création des secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire de la
communauté de communes de Forez-Est

Le Préfet de la Loire

VU l'article 173 LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

VU le décret n° 2015-1353 en date du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-6, R 125-41 à R 125-47, concernant les SIS, L 556-2, R 556-2 à R 556-5 sur la gestion des sites et sols pollués, R 125-23 à R 125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires, les articles L 121-15 et suivants relatifs aux documents soumis à concertation préalable,

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles, R 410-15-1, R 431-16, R 442-8-1 concernant les autorisations d'urbanisme sur terrains en SIS,

VU le R 151-53 du code de l'urbanisme concernant l'annexion des SIS aux documents de planification d'urbanisme,

VU le rapport de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement du 1^{er} juillet 2019 établissant le bilan de la consultation du public et proposant la prise de 102 arrêtés de SIS pour la Loire,

VU la consultation des collectivités tenue du 4 mai 2018 au 18 février 2019, et l'information des propriétaires, réalisée entre le 18 septembre 2018 et le 15 mars 2019,

VU les observations du public recueillies entre le 29 mai 2019 et le 27 juin 2019,

CONSIDÉRANT que les SIS ont pour objectif d'informer le public et les usagers, en s'intégrant dans le dispositif général information acquéreurs locataires, et de clarifier la responsabilité des acteurs de la reconversion de sites pollués en imposant des normes de réhabilitation,

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article R 125-44 I du code de l'environnement, la consultation des collectivités concernées par des projets de SIS est achevée depuis le 15 janvier 2019, que les propriétaires concernés ont fait l'objet d'une information conformément au R 125-4 II,

CONSIDÉRANT que le public a été fait l'objet d'une consultation du public entre le 29 mai 2019 et le 27 juin 2019, conformément au décret 2015-1353,

SUR la proposition du secrétaire général par intérim de la préfecture :

ARRÊTE

Article 1 : objet

Conformément au R 125-45 du code de l'environnement, est créé, sur le territoire de la communauté de commune des Vals d'Aix et Isable les Secteur d'Information sur les Sols (SIS) suivants :

- 42SIS06082 commune de Balbigny « Décharge de Balbigny »
- 42SIS01427 commune de Bellegarde en Forez « Chapellerie FERRIER »
- 42SIS01484 commune de Bussièrès « SICTOM de Bussièrès »
- 42SIS01376 commune de Chazelles sur Lyon « PRAT »
- 42SIS01389 commune de Chazelles sur Lyon « Ancienne usine à gaz »
- 42SIS01405 commune de Chazelles sur Lyon « Ancienne chapellerie MORETTON »
- 42SIS01455 commune de Chazelles sur Lyon « Société ECUYER THOMAS »
- 42SIS01349 commune de Feurs « Décharge EMCO »
- 42SIS01386 commune de Feurs « Ancienne usine à gaz »
- 42SIS06161 commune de Nervieux « Décharge d'ordures ménagères »
- 42SIS06158 commune de Panissières « Décharge du Clair »
- 42SIS06328 commune de Sainte-Colombe sur Gand « Décharge du Gonon »
- 42SIS06328 commune de Veauche « Ateliers du Maupas »

Les fiches descriptives et cartographiques de ces SIS sont annexées au présent arrêté

Article 2 : publication

Le SIS mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://georisque.gouv.fr> ainsi que sur le portail internet de la préfecture de la Loire.

Ce SIS est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document de planification en vigueur sur la commune en question conformément au R 125-46 du code de l'environnement.

Article 3 : obligation d'information acquéreurs/locataires

Conformément aux L 125-7 et L 125-5 et sans préjudice de l'article L 514-20 du code de l'environnement, lorsqu'un terrain ou un bien immobilier situé en secteur d'information sur les sols mentionnés à l'article L 126-6 fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur joint au contrat l'état des risques naturels et technologiques et d'information sur les sols qui mentionne l'existence d'un SIS. Il communique les informations rendues publiques par l'État au titre du L 126-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

Conformément au L 125-7, à défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

Article 4 : notifications

Conformément à l'article R 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Article 5 : publicité

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme ainsi qu'auprès des mairies concernées.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Loire et sera mis en ligne sur le portail des services de l'état dans la Loire.

Article 6 : délais et voies de recours

La présente décision ne peut être déférée qu'au tribunal administratif de Lyon, par courrier ou par le biais du portail « télérecours citoyen », accessible à l'adresse suivante www.telerecours.fr. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de notification ou d'affichage du présent arrêté.

Article 7 : exécution

Le secrétaire général par intérim de la préfecture de la Loire, le sous-préfet de Montbrison, le sous-préfet de Roanne, le président de la communauté de commune de Forez-Est, les maires des communes de Balbigny, Bellegarde-en-Forez, Bussières, Chazelles Sur Lyon, Feurs, Nervieux, Panissières, Sainte Colombe Sur Gand, Veauche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à Mme la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne Rhône-Alpes.

Fait à Saint-Étienne, le - 3 JUN. 2019

Le préfet

Evence RICHARD



Identification

Identifiant	42SIS01376
Nom usuel	PRAT
Adresse	36, rue Claude Protière
Lieu-dit	
Département	LOIRE - 42
Commune principale	CHAZELLES SUR LYON - 42059
Autre(s) commune(s)	CHAZELLES SUR LYON - 42059
Caractéristiques du SIS	<p>Ce site situé sur une ancienne chapellerie a abrité un atelier de traitement de surface depuis 1948. La cessation d'activité intervenue en 2002 n'a pu être menée à son terme suite à la liquidation judiciaire de la dernière société en place.</p> <p>Une pollution des sols et des eaux souterraines a été mise en évidence à l'aplomb des ateliers (HCt et métaux dont nickel)</p>
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	42.0036	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=42.0036

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	808434.0 , 6505485.0 (Lambert 93)
Superficie totale	985 m ²
Perimètre total	155 m

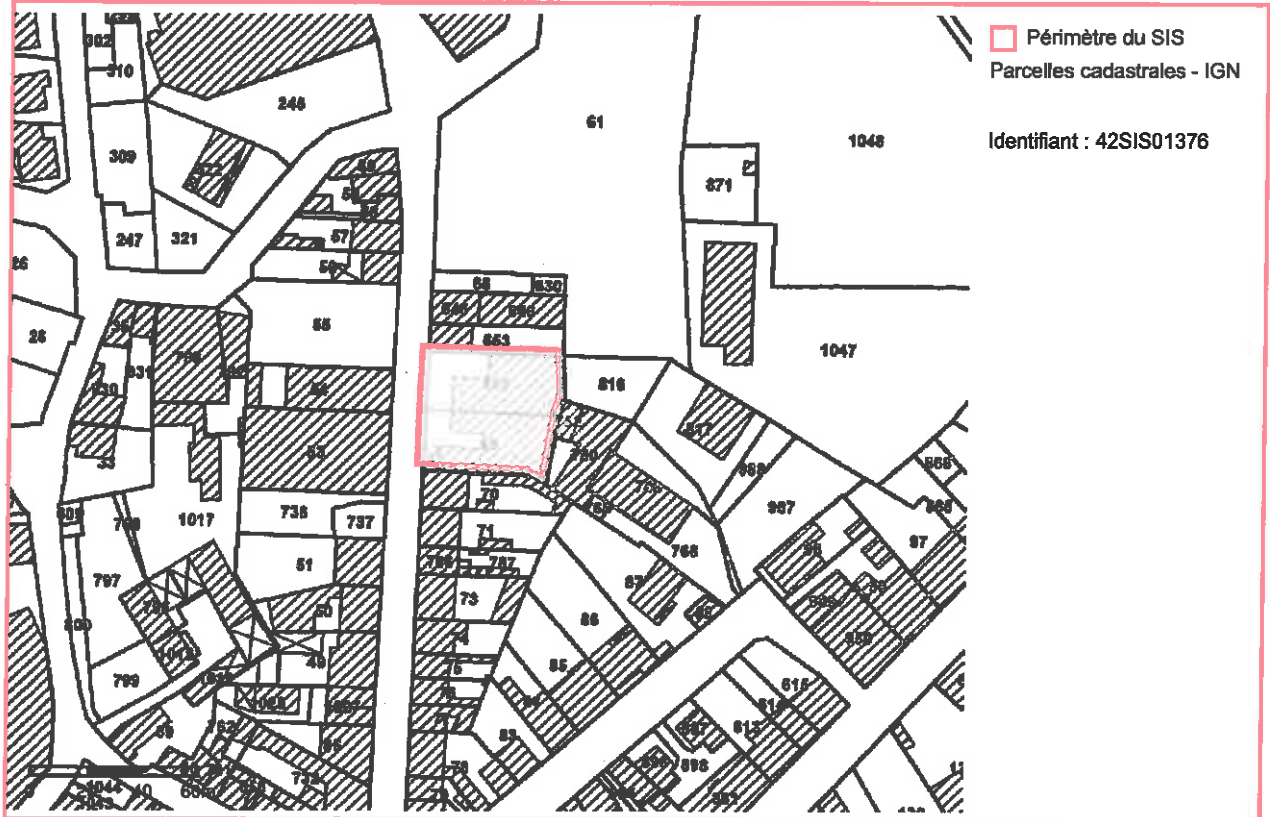
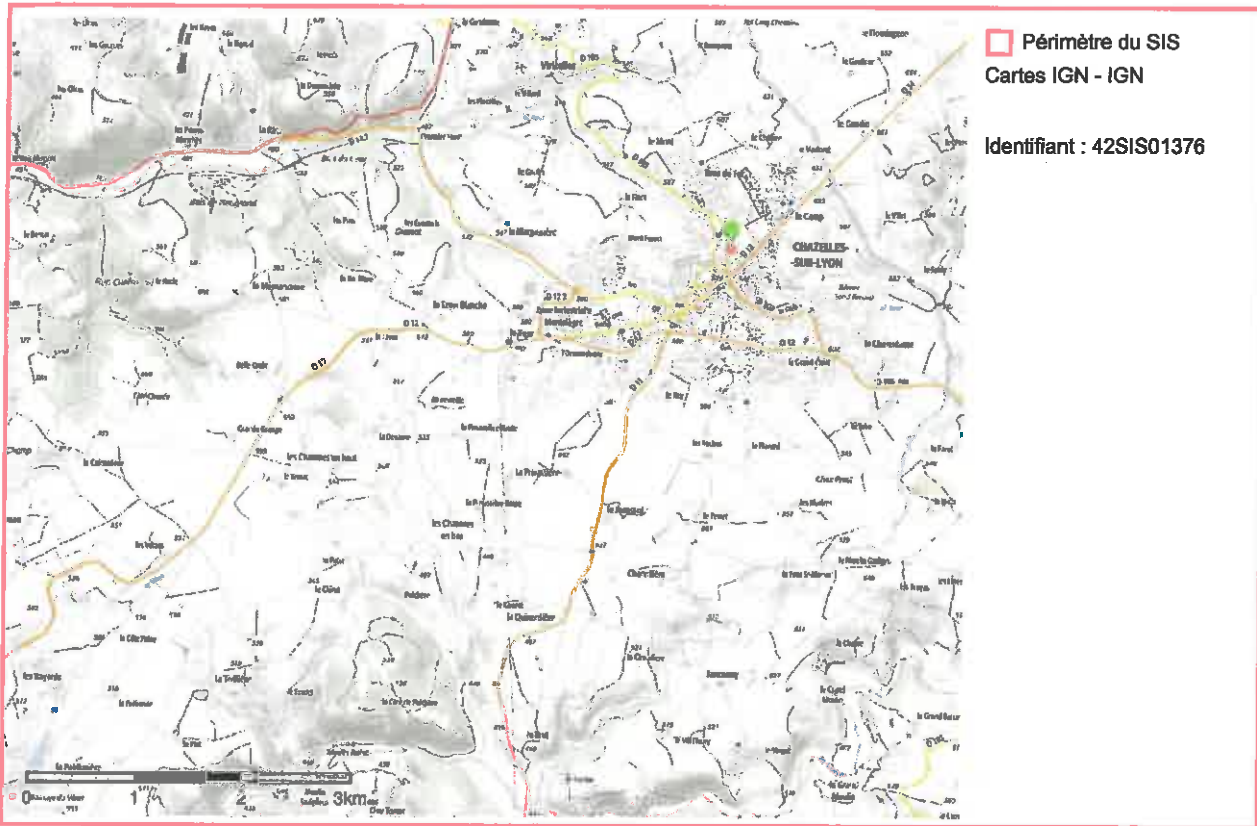
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CHAZELLES SUR LYON	AC	652	09/11/2017
CHAZELLES SUR LYON	AC	69	09/11/2017

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	42SIS01389
Nom usuel	GDF Ancienne usine à gaz
Adresse	Rue Claude Protière
Lieu-dit	
Département	LOIRE - 42
Commune principale	CHAZELLES SUR LYON - 42059
Autre(s) commune(s)	CHAZELLES SUR LYON - 42059
Caractéristiques du SIS	Le site a accueilli une usine a gaz de 1900 à 1935. Des pollutions ponctuelles des sols aux HAP et arsenic ont été portées à la connaissance de l'inspection avant le réaménagement du terrain, qui accueille aujourd'hui des habitations en l'absence de restriction d'usage.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	42.0049	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=42.0049

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	808248.0 , 6505668.0 (Lambert 93)
Superficie totale	6693 m ²
Perimètre total	450 m

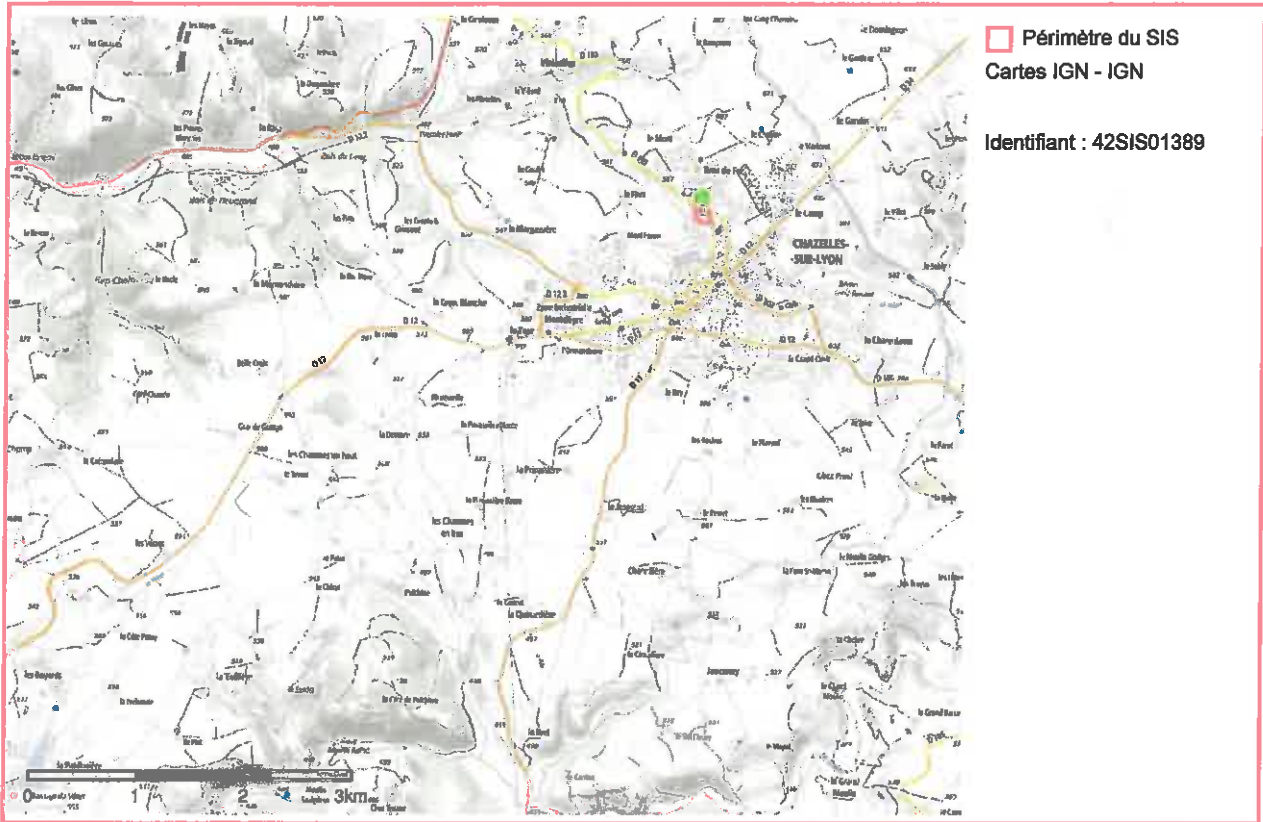
Liste parcellaire cadastral

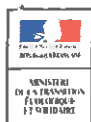
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CHAZELLES SUR LYON	AB	527	08/11/2017
CHAZELLES SUR LYON	AB	522	08/11/2017
CHAZELLES SUR LYON	AB	524	08/11/2017
CHAZELLES SUR LYON	AB	521	08/11/2017
CHAZELLES SUR LYON	AB	525	08/11/2017
CHAZELLES SUR LYON	AB	526	08/11/2017
CHAZELLES SUR LYON	AB	516	08/11/2017
CHAZELLES SUR LYON	AB	523	08/11/2017
CHAZELLES SUR LYON	AB	518	08/11/2017

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	42SIS01405
Nom usuel	ancienne chapellerie MORETTON
Adresse	46, rue Claude Protière
Lieu-dit	
Département	LOIRE - 42
Commune principale	CHAZELLES SUR LYON - 42059
Autre(s) commune(s)	CHAZELLES SUR LYON - 42059
Caractéristiques du SIS	Le site a accueilli entre 1863 et 1996 une chapellerie. Cette activité polluante a laissé dans les sols une pollution résiduelle que les travaux de réaménagement des terrains n'ont pas permis d'enlever en totalité (métaux dont mercure, hydrocarbures, HAP solvants...).
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	42.0070	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=42.0070

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	808467.0 , 6505570.0 (Lambert 93)
Superficie totale	7311 m ²
Perimètre total	559 m

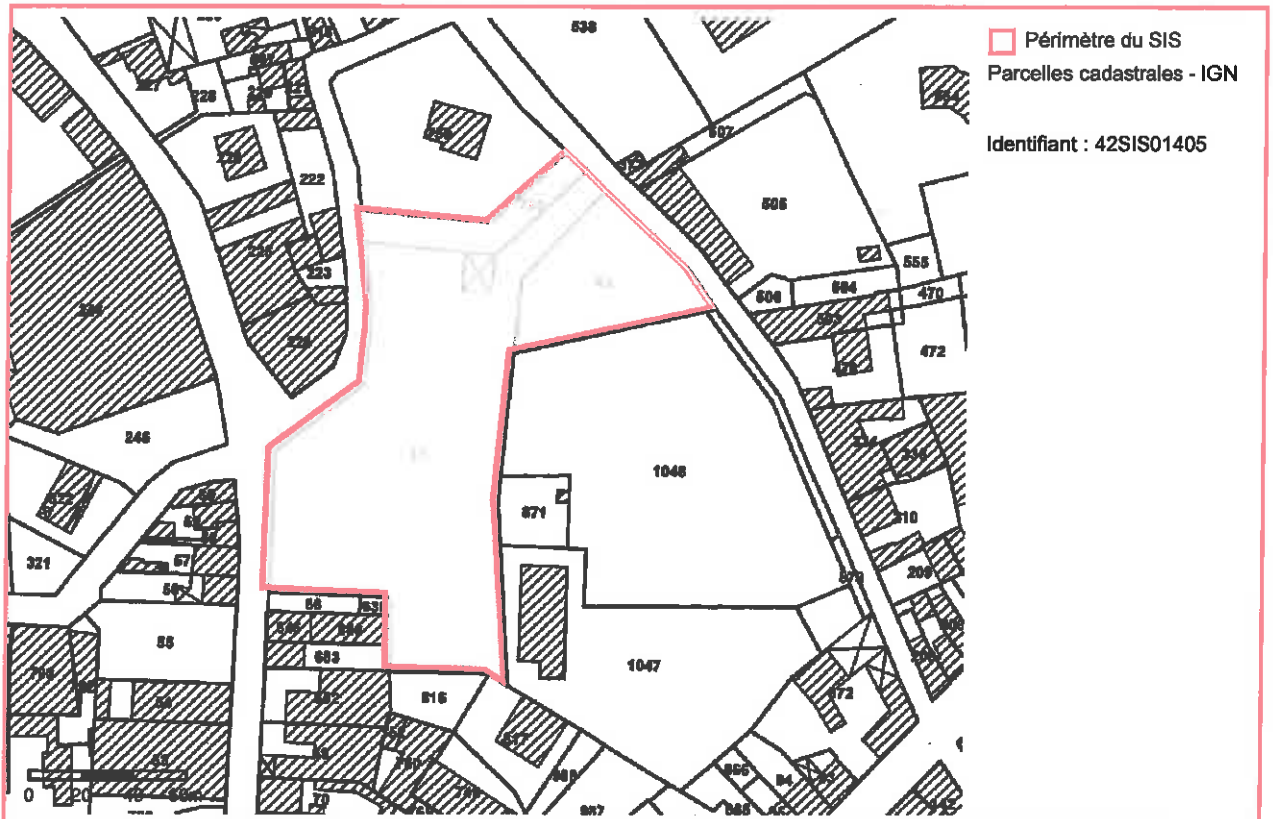
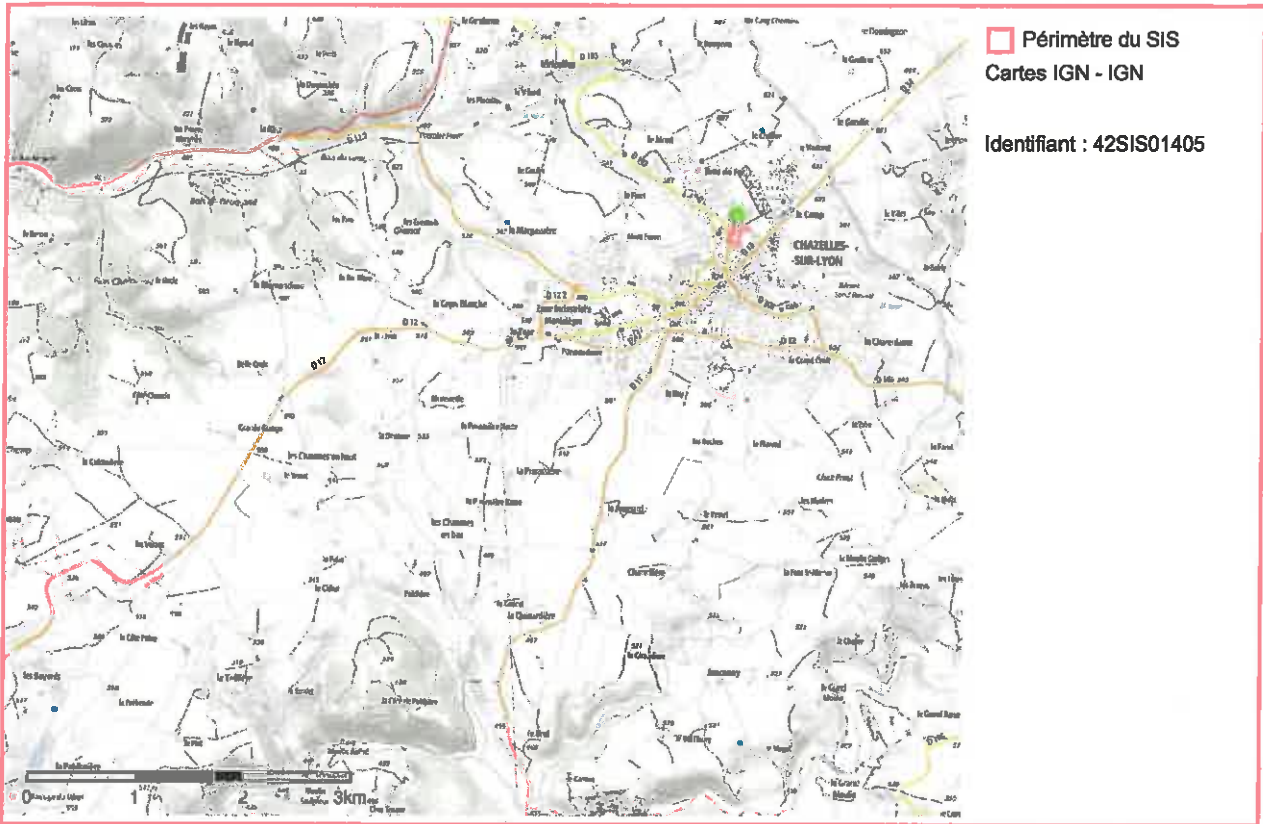
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire 15/12/2017

Commune	Section	Parcelle	Date génération
HAZELLES SUR LYON	AC	63	08/12/2017
HAZELLES SUR LYON	AC	760	08/12/2017
HAZELLES SUR LYON	AC	61	08/12/2017
HAZELLES SUR LYON	AC	759	08/12/2017

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	42SIS01455
Nom usuel	SOCIETE ECUYER-THOMAS
Adresse	43 RUE CLAUDE PROTIERE
Lieu-dit	
Département	LOIRE - 42
Commune principale	CHAZELLES SUR LYON - 42059
Autre(s) commune(s)	CHAZELLES SUR LYON - 42059

Caractéristiques du SIS Le site a hébergé, dès 1991 une chapellerie. Le dernier exploitant était la société Ecuyer-Thomas, qui a cessé son activité en 1996 et a été radiée du registre du commerce le 12/11/1998 (SIRET 885 750 570 R.C.S. SAINT-ETIENNE). Cette dernière activité était classée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Un diagnostic des sols établi pour le compte de la commune de Chazelle-sur-Lyon en 2004 montre une pollution, au mercure notamment. La surveillance des eaux souterraines a révélé en 2008 une contamination au plomb et au nickel. Le site est actuellement en friches (au 13/11/2017).

Etat technique

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	42.0127	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=42.0127

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	808337.0 , 6505643.0 (Lambert 93)
Superficie totale	3161 m ²
Perimètre total	272 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CHAZELLES SUR LYON	AB	295	13/11/2017
CHAZELLES SUR LYON	AB	296	13/11/2017

Documents

Cartographie

